



## Formation des membres du CHSCT

La formation des membres du CHSCT est une obligation.  
Vous avez élu ou réélu les membres de votre CHSCT : ont-ils été formés ?

### **Réglementation :**

- Code du travail articles R 236 - 1
- Code du travail articles R 236 - 7
- Renouvellement de la formation obligatoire tous les 4 ans

### **Objectifs :**

- Rendre le CHSCT autonome
- Être capable d'analyser les incidents et accidents du travail
- Faire du CHSCT un interlocuteur privilégié de l'entreprise en matière de prévention
- Faire progresser par le dialogue social les conditions de travail et de sécurité dans votre entreprise

### **Nos agréments :**

EVARISK est un organisme de formation agréé par la Direction du Travail de Montpellier (DRTEFP LR)

### **Programme :**

- Les enjeux et les acteurs de la sécurité
- Le fonctionnement du CHSCT
- Ses rôles et missions. Les thèmes d'action du CHSCT
- Analyse des accidents du travail et des incidents
- Le document unique
- Analyse des risques et prévention
- Communication sécurité
- Les document obligatoires

### **Durée :**

3 jours ( 21 heures)